

DÉCRET EN DATE DU 25 AVRIL 2022
PARU AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DU 26 AVRIL 2022 (TEXTE N° 66)

**Décret accordant à la société anonyme AUPLATA MINING GROUP
la prolongation de la concession de mines d'or dite «Concession
Renaissance » (Guyane) et réduisant la superficie de cette concession**

NOR: INDL2132031D

Par décret en date du 25 avril 2022, la concession de mines d'or et substances connexes dénommée « Concession Renaissance », située sur la commune de Saint-Elie, en Guyane, octroyée à la société anonyme AUPLATA MINING GROUP, sise Immeuble SIMEG Zone industrielle de Dégrad des Cannes 97 354 Remiré-Montjoly , immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 331 477 158 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2043.

La superficie de la concession est réduite de 12,5 km² à 8,1 km². Le nouveau périmètre est défini par un polygone à côtés rectilignes dont les coordonnées géographiques des sommets A, B, C, D, E et F sont données ci-après dans le système de référence RGFG95 - UTM 22N :

RGFG95 – UTM 22N		
Sommets	X (est)	Y (nord)
A	247320	531343
B	248310	531343
C	248310	526379
D	250307	526379
E	250307	525350
F	247320	525350